



Plan particulier pour la Creuse



Sommaire

p. 3	Préambule
p. 5	Axe 1 : Accompagner les évidences liées à une image forte et portée du territoire
p. 11	Axe 2 : Soutenir les entreprises innovantes, créer, développer et conforter les activités de niche productrices de valeur ajoutée et d'emplois sur le territoire
p. 16	Axe 3 : Accentuer les conditions du bien vivre en Creuse
p. 21	Axe 4 : De grands enjeux transversaux et des solutions envisagées
p. 26	Axe 5 : Évaluer l'efficacité du plan de manière transparente

Préambule

Après plusieurs mois de rebondissements et six reports de la décision, les juges du tribunal de commerce de Poitiers ont validé en septembre 2017 l'unique offre de reprise de l'entreprise GM&S, équipementier automobile installé à La Souterraine en Creuse. Cette reprise ne prévoyait cependant que la conservation de 120 salariés et un plan social pour les 157 autres.

Deuxième employeur privé du département, l'impact de cette décision a été très important pour le bassin d'emploi et plus largement pour tout ce département de 120 000 âmes en déprise démographique.

Le 17 octobre 2017, le Président de la République a invité au palais de l'Élysée une délégation d'élus et leur a proposé d'initier un plan global de revitalisation de la Creuse pour permettre, à l'avenir, à ce territoire « hyper-rural » d'être mieux armé pour faire face à de tels événements économiques.

Mais au-delà de la situation particulière du département, le Président de la République a proposé aux élus de la Creuse de considérer ce territoire comme un laboratoire

d'expérimentation territoriale des politiques publiques et les a invités à se montrer imaginatifs, envisageant la généralisation aux autres territoires hyper-ruraux de ce qui aurait bien fonctionné en Creuse.

Afin d'accompagner les forces vives du département, le Premier ministre a décidé de désigner un directeur de projet, en résidence sur place, placé auprès du préfet de la Creuse.

Une lettre de mission au préfet a été signée par le Premier ministre le 25 janvier 2018 venant préciser le cadre du plan de revitalisation et demandant notamment que soit mis en place une gouvernance « pertinente, solide et partagée » et respectueuse des équilibres politiques.

Cette gouvernance avait vocation, en application des orientations du Premier ministre, à définir les projets concrets et opérationnels d'aménagement et de développement économique pour permettre au département d'initier un réel et durable sursaut.

Une nouvelle lettre de mission, adressée à la préfète, nommée par décret du 9 mai 2018, précise que

Le premier des enjeux sera de « *concevoir des projets qui mettent en évidence les atouts de ce territoire et ses facteurs de croissance interne* ».

La démarche engagée et le Plan particulier initié sont en eux-mêmes innovants en cela qu'ils reposent entièrement sur l'accompagnement des dynamiques et des projets du territoire. Il ne s'agit pas, comme cela a été souvent le cas, d'un appel à projet dont le principal objet est de distribuer une enveloppe financière. Il ne s'agit pas non plus d'un Plan décidé depuis l'administration centrale et imposé au territoire.

Il s'agit d'une démarche d'accompagnement, de coordination et d'ingénierie apportée aux forces vives, élus, entreprises, chambres consulaires, associations qui s'impliquent dans un projet ou plusieurs projets pour leur permettre d'aboutir.

C'est dans cette dynamique d'accompagnement des porteurs de projets et de facilitation de leurs démarches que s'inscrit le nouveau droit de dérogation à des normes réglementaires reconnu aux préfets par le décret n°2017-1845 du 29 décembre 2017 relatif à l'expérimentation territoriale d'un droit de dérogation. La Creuse fait partie des 20 départements expérimentateurs de ce nouvel outil destiné, dans plusieurs domaines, à alléger les démarches administratives, réduire les délais de procédures et favoriser l'accès aux aides publiques ».

La logique « tactique » du Plan est de considérer que l'initiative entraînera l'initiative et que le lancement

et l'accompagnement d'un nombre important de projets concrets entre 2018 et 2020 est de nature, en lui-même, à produire le rebond attendu et inscrire le département dans le cercle vertueux des réussites concrètes.

Comité de pilotage

Le comité de pilotage mis en place pour ce « Plan Particulier pour la Creuse », s'est défini comme objectif stratégique final d'initier un rebond démographique durable à partir de la valorisation de ses ressources endogènes, la création d'activités et l'attrait de populations nouvelles.

Il a défini un public cible :

- les entreprises,
- les jeunes couples actifs,
- les personnes d'âge médian (40-50 ans) résidant dans un grand centre urbain qui décident de s'engager dans une nouvelle vie à la campagne,
- les jeunes retraités disposant d'un certain pouvoir d'achat.

Il a également décliné sa stratégie en trois axes :

- accompagner les évidences liées à une image forte et portée du territoire ;
- soutenir les entreprises innovantes ; créer, développer et conforter les « activités de niche » potentiellement productrices de valeur ajoutée et d'emplois sur le territoire ;
- accentuer les conditions du bien vivre en Creuse.

AXE 1

Accompagner les évidences liées à une image forte et portée du territoire

Le département dispose d'indiscutables atouts, notamment en termes de qualité de vie, de richesses paysagères, culturelles et humaines. Cependant, l'image portée à l'extérieur du département n'est pas toujours positive et valorisée. Même si la tendance semble évoluer favorablement auprès d'une population urbaine en mal d'authenticité et d'espaces verts, l'image de la Creuse est souvent assimilée à celle d'un paysage rural tranquille où les peintres ont apprécié la quiétude des paysages, mais où peu d'activités viennent rompre la monotonie du temps qui passe.

Cette image est malheureusement aussi encore portée par une partie significative des habitants eux-mêmes qui véhiculent l'image d'un département abandonné par tous et où rien n'est possible.

Or, à la différence des générations précédentes, jusqu'à l'après-guerre, où la plus grande partie des personnes s'installaient dans le territoire qu'elles considéraient comme « chez elle », le public cible du Plan, particuliers ou entreprises, décident désormais de

son lieu d'installation, ou de réinstallation, après avoir effectué une véritable analyse comparative et avoir mis en concurrence les territoires susceptibles de répondre à ses attentes. Cette mise en concurrence est ensuite objectivée par des données mais le choix des territoires mis en comparaison s'effectue d'abord sur un ressenti, une image, une idée du territoire.

Pour permettre la réussite du Plan, il semble donc déterminant de porter une image positive du département en développant, promouvant et mettant en valeur les secteurs qui caractérisent l'identité de ce territoire, qui en constituent les bannières.

Cette démarche, et cette priorité accordée, en termes de « marketing territorial » aux secteurs « évidents », porteurs d'une image forte et aisément soutenue, a aussi vocation à permettre aux ressortissants Creusois de retrouver la fierté de leur département, indispensable au rôle de premier des ambassadeurs de leur territoire qu'ils sont, comme partout ailleurs.

Le comité de pilotage a donc décidé de mettre en exergue certains thèmes ou domaines déjà très développés et qualitatifs, étroitement liés à l'image de la Creuse dans l'imaginaire social français et européen.

Les projets qui seront portés dans ces domaines seront ainsi particulièrement accompagnés en termes de communication, et devront, quel que soit le domaine, veiller à conforter l'idée d'une Creuse « bleue et verte », qualitative, écologiquement responsable, mais aussi dynamique et innovante.

Cinq thèmes ont été retenus par le comité de pilotage pour étayer ce sous-objectif stratégique.

Promouvoir une agriculture et une industrie agroalimentaire durables

L'agriculture correspondait naturellement en premier lieu aux critères permettant de porter et valoriser l'image du département.

Néanmoins, cette agriculture Creusoise, qui emploie presque 12 % des actifs, est exposée, principalement du fait de la très faible diversification de ses revenus. Comme dans d'autres départements d'élevage, les revenus moyens sont très faibles et les dirigeants des structures, souvent petites, ne disposent pas de moyens suffisants pour embaucher. Une grande partie des éleveurs ne disposent pas, par ailleurs, des capacités financières pour investir et s'engager dans l'engraissement. Ils sont donc soumis aux grandes centrales d'engraissement, d'abattage et de transformation qui produisent peu de valeur ajoutée sur le territoire.

Le Plan Particulier pour la Creuse a donc vocation à soutenir la diversification des revenus agricoles et la réalisation d'une plus grande partie de la valeur ajoutée sur le territoire. Bien

entendu, il est très important que cette démarche de diversification s'effectue dans le plein respect des enjeux écologiques et environnementaux qui caractérisent déjà cette agriculture de qualité.

Dans ce cadre, l'État s'engage notamment à :

- soutenir à hauteur de 3,1 millions d'euros (dont 1,7 million d'euros au titre du volet agriculture du Grand plan d'investissement, sous réserve du résultat de l'appel à projet dédié), par tous les moyens à sa disposition (financier ou ingénierie), les projets favorisant la diversification des ressources agricoles et de création de valeur ajoutée sur le territoire et le développement des circuits courts,
- accompagner, en liaison avec le conseil régional, la Banque des territoires et la SAFER, dans la transmission du foncier aux jeunes agriculteurs,
- accompagner le conseil départemental de la Creuse dans sa démarche de mise en place d'un projet alimentaire territorial (184 000 euros) permettant d'améliorer la qualité des produits, limitant les transports, et valorisant les producteurs locaux.

Faire de Guéret une grande capitale du sport et des loisirs de nature

Au-delà du rayonnement du département, le sport est un facteur de cohésion du territoire important. Il convient donc que puisse être menée une véritable réflexion prospective afin de renforcer et de dynamiser l'offre sportive de proximité en s'appuyant sur les acteurs creusois.

La destination Creuse est, d'ores et déjà, bien identifiée par les adeptes du VTT et de la pêche sportive qui sé-

journalièrement régulièrement dans le département. Mais au-delà de ces disciplines, le trail running, le trek à cheval, la marche nordique, la course d'orientation, le canoë-kayak, le parapente, et d'autres sports encore ont été mis à l'honneur grâce à l'implication depuis plusieurs années de la communauté d'agglomération du Grand Guéret, des fédérations sportives et clubs qui ont créé, dans le nord du département, la « station des sports de nature des Monts de Guéret ». Soutenue par l'Europe, l'État, le conseil régional, le conseil départemental et le comité du Massif Central, la Creuse est ainsi en passe de devenir une véritable destination privilégiée pour les amateurs de sport de pleine nature.

Cependant, pour que cette dynamique évolue vers une réelle filière, source régulière et importante de revenus pour le département, il est nécessaire de la structurer, de la sécuriser, d'étendre les capacités d'accueil, de former du personnel et de porter haut et fort une image, encore trop discrète auprès du grand public, grâce à des événements de grandes retombées médiatiques, tels que les jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 ou le Tour de France.

Dans ce cadre, l'État s'engage notamment à :

- accompagner l'agglomération de Guéret dans sa démarche de labellisation d'un centre de préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris de 2024 dans la discipline du VTT, notamment par une aide financière pouvant aller jusqu'à 1,45 million d'euros, dont 75 000 euros pour la création de la piste de VTT.
- soutenir financièrement à hauteur de 6 millions d'euros la communauté d'agglomération du Grand Guéret pour la création d'un centre aqualu-

dique à Guéret étant précisé que pour la contribution du ministère des Sports/CNDS, ce projet sera instruit en priorité par l'Agence du Sport qui doit être créée à compter du 1er mars 2019 sans préjuger de la décision ou du niveau de subvention qui sera pris,

- soutenir les projets du Parc naturel régional de valorisation d'un tourisme sportif de pleine nature,
- soutenir les collectivités locales pour la mise en place d'une année du cyclotourisme en Creuse en 2020 et apporter un soutien à l'accueil d'une étape du Tour de France,
- soutenir auprès de SNCF Réseau le déclassement de l'axe Montluçon-Eygurande et accompagner la création d'une voie verte cyclable entre Montluçon et Evaux-les-Bains,
- accompagner techniquement et financièrement la lutte contre le développement des cyanobactéries dans les lacs et étangs du département à hauteur de 45 000 euros correspondant à 60 % des frais d'études engagés,

Faire de la Creuse une destination phare du tourisme vert et culturel

Du fait de sa situation géographique, la Creuse n'est pas et ne peut aspirer à devenir une destination touristique de masse. En revanche, elle correspond en tous points à un besoin nouveau et grandissant de tourisme vert, où les vacanciers aspirent à se reposer ou à pratiquer des activités dans des sites paysagers remarquables en toute tranquillité, loin du tumulte des grandes stations.

Néanmoins, ce public cible n'a pas un profil uniforme et ses aspirations sont variées. Certains, plus jeunes, plus sportifs, sont en quête d'activités et sont moins attentifs au standard de l'hébergement. D'autres, d'un âge plus avancé, viennent surtout prendre du

repos et sont attentifs à la qualité des sites d'accueil. Beaucoup espèrent ponctuer leur séjour par des moments de rencontres ou de découvertes culturelles enrichissantes.

La Creuse dispose de nombreux atouts pour devenir une importante destination touristique. Sites paysagés remarquables, richesses patrimoniales et architecturales, activités sportives de plein air, densité des rencontres culturelles possibles en saison. Pourtant, elle est peu distribuée par les tours opérateurs et peu ancrée dans le paysage des destinations nationales d'intérêt.

Alors que d'autres départements hyper-ruraux, comme la Lozère, ont fait du tourisme leur principal moteur de croissance, la filière touristique en Creuse est encore peu structurée et repose trop exclusivement sur les séjours en résidence secondaire de la diaspora d'origine.

Le Plan Particulier pour la Creuse devra permettre à la filière de s'organiser et de se structurer autour de certains sites phares (Lac de Vassivière, Aubusson et la Cité de la Tapisserie, Evaux-les-Bains et le tourisme balnéaire, la Vallée des peintres) et soutenir les initiatives visant à accroître les capacités d'accueil qualitatives, à mieux pénétrer les réseaux numériques et à structurer et diversifier l'offre, notamment sur les ailes de saison.

Dans ce cadre, l'État s'engage notamment à :

- accompagner la rénovation et la redynamisation de la station thermale d'Evaux-les-Bains, et soutenir le projet financièrement à hauteur de 1,75 million d'euros,
- aider le conseil départemental dans sa volonté de structurer « la Vallée des Peintres » en tant que destination

phare du tourisme culturel en interface avec la Cité de la tapisserie d'Aubusson, et apporter tout le soutien nécessaire à la notoriété de cette destination,

- soutenir financièrement, via l'agence de l'eau, sous-réserve de l'accord de son comité d'engagement, à 60 % (soit 4,8 millions d'euros) la mise aux normes et la rénovation des réseaux d'assainissement des eaux usées autour du Lac de Vassivière,
- soutenir financièrement la rénovation du village de vacances de Pierrefitte à Vassivière à hauteur de 2 millions d'euros, ainsi que la requalification de l'offre touristique (hébergements, restauration, activités) autour des sites d'Anzême-Péchaudoire, de Jouillat, de Saint-Victor-en-Marche et de Gartempe à hauteur de 1 million d'euros,
- accompagner la création d'un complexe artisanal, culturel et touristique autour de l'entreprise Chapal à Crocq,
- développer une offre de tourisme inclusif pour les personnes en situation de handicap en mobilisant 0,75 million d'euros.

Développer les savoirs et les savoir-faire autour des tapis et tapisseries d'Aubusson

En septembre 2009, la tapisserie d'Aubusson a été inscrite sur la liste représentative du « Patrimoine culturel immatériel de l'humanité » par l'Unesco. Cette reconnaissance des savoir-faire de la tapisserie d'Aubusson repose sur deux axes essentiels :

- l'existence d'une communauté professionnelle qui maintient, depuis plus de cinq siècles, la filière de production.
- Le travail d'interprétation des lissiers pour réaliser une tapisserie à partir d'une maquette de créateur.

La Cité internationale de la tapisserie

a été mise en place comme une réponse à cette inscription au Patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

Portée par un syndicat mixte réunissant le conseil départemental, le conseil régional et la communauté de communes Creuse Grand Sud, la cité de la tapisserie a été inaugurée par le Président de la République le 10 juillet 2016.

Depuis cette date, la destination est identifiée culturellement et touristique au niveau national et même international comme digne du plus grand intérêt.

Cette reconnaissance et la naissance de la Cité de la Tapisserie ont, par ailleurs, permis de conforter une véritable filière laine composée de 35 lieux de production, d'environ 220 actifs et d'un chiffre d'affaires global estimé à 15 millions d'euros.

Mais si la filière bénéficie pleinement de l'image de marque de la tapisserie d'Aubusson et de sa Cité, les signes de fragilité des filatures ne doivent pas être sous-estimés.

Pour protéger cette richesse tant patrimoniale qu'économique, une procédure a été engagée tendant à faire reconnaître une indication géographique pour les tapis d'Aubusson et une autre pour les tapisseries d'Aubusson.

Le Plan Particulier pour la Creuse soutient cette démarche et, au-delà, s'attachera à donner au territoire et à la cité de la Tapisserie les moyens de maintenir la filière et de conserver un rôle phare en matière touristique, notamment en dehors de la pleine saison. Il soutiendra, en particulier, la mise en place de structures d'accueil touristiques dans la gamme correspondant au profil des visiteurs et des personnes en séjour professionnel. Il

apportera son aide aux initiatives permettant de sécuriser la filière, d'accroître son chiffre d'affaires et de maintenir l'image extrêmement qualitative de la destination.

Dans ce cadre, l'État s'engage notamment à :

- soutenir financièrement la deuxième tranche programmée du projet de Cité internationale de la tapisserie à hauteur de 1,7 million d'euros,
- accompagner la reconnaissance des Indications Géographiques en déployant les outils nécessaires à la promotion de ces labels et à leur protection,
- lancer une mission de préfiguration de la création d'un pôle d'entretien des tapis et tapisseries du mobilier national,
- accompagner la création d'un centre de formation Art-textile/Art-tissé à Aubusson ou à proximité,
- accompagner le développement des offres d'hébergement permettant aux visiteurs de la Cité de la tapisserie de séjourner dans le département à proximité du site,
- soutenir financièrement à hauteur de 300 000 euros la création d'un atelier relais pour la filière Art-textile/Art-tissé,
- accompagner à hauteur de 115 000 euros la sécurisation et la pérennisation des outils de production des savoir-faire de la filière.

La Creuse, berceau de constructeurs d'hier mais aussi de demain

L'histoire des Maçons de la Creuse fait encore la fierté des Creusois et donne une image forte et identitaire du département. Ce sont ces artisans, réputés pour leur rigueur, leur savoir-faire et leur professionnalisme que le Baron Haussmann est venu chercher pour

construire certains quartiers de Paris et les grandes capitales régionales.

Un Lycée des métiers du bâtiment a été édifié à Felletin en 1911 pour concentrer et partager ces savoirs et ces savoir-faire. Dans ses grandes années, ce lycée à la renommée nationale accueillait plus de 1000 élèves venant de France entière.

Mais les maçons de la Creuse d'hier étaient principalement des tailleurs de pierre et s'appuyaient sur des ressources importantes dans les carrières du département. Aujourd'hui les constructions en pierre sont devenues marginales même si les savoir-faire restent présents et n'attendent qu'à être valorisés.

Dans le même temps des besoins nouveaux se sont dessinés et sont très présents dans le département, dans le Massif Central et même bien au-delà. Il s'agit notamment de savoir rénover le bâti rural pour que le patrimoine immobilier puisse être mieux utilisé, à moindres frais et dans le respect des normes environnementales et d'efficacité énergétique qui s'appliquent aux constructions d'aujourd'hui. Par ailleurs, le département dispose de remarquables ressources en matière de bois d'œuvre qui est aujourd'hui largement sous valorisé notamment dans la construction.

Le Plan Particulier pour la Creuse soutiendra la création et le rayonnement d'une filière des « bâtisseurs ruraux de demain » innovants et aguerris nouvelles technologies et aux besoins nouveaux de la société rurale, liés aux filières d'excellence qui existent déjà en Creuse en matière de Domotique ou de Design.

Dans ce cadre, l'État s'engage notamment à :

- en lien étroit avec le conseil régional Nouvelle-Aquitaine, la profession et l'enseignement supérieur, soutenir la démarche de labellisation en tant que « Campus d'excellence-cité de bâtisseurs » du Lycée des métiers du bâtiment de Felletin. Cette labellisation ne sera néanmoins acquise qu'à l'issue d'un processus d'évaluation indépendante.
- soutenir financièrement à hauteur de 2 millions d'euros, la rénovation et la modernisation des infrastructures d'accueil et d'hébergement du Lycée des métiers du bâtiment de Felletin si le site est labellisé Campus d'excellence,
- accompagner la création d'une formation de géo-concepteur, spécialiste de la réalisation d'ouvrages et d'espaces paysagers cumulant des qualités techniques, environnementales, paysagères et esthétiques, sur le Campus de Felletin,
- accompagner la création d'un label « bâtisseur de la Creuse » pour les professionnels ayant réalisé la majeure partie de leur cursus de formation professionnelle en Creuse,
- faciliter et développer la mixité des publics et des parcours au Lycée des métiers du bâtiment de Felletin,
- mettre en place à Felletin, dans le cadre de l'appel à projet national lancé par la ministre du travail, un accueil et des formations, notamment aux métiers du bâtiment, pour 100 réfugiés statutaires par an pour un coût de 0,86 million d'euros sur trois ans,
- accompagner, à hauteur de 300 000 euros, la création d'un centre d'interprétation du patrimoine bâti et d'un espace muséal autour des maçons de la Creuse,
- soutenir la création d'une plateforme numérique dédiée aux travaux de rénovation du bâti en Creuse.

AXE 2

Soutenir les entreprises innovantes, créer, développer et conforter les activités de niche productrices de valeur ajoutée et d'emplois sur le territoire

Si le département ne dispose pas de grandes unités de productions industrielles, le secteur secondaire est néanmoins présent grâce à de nombreuses TPE ou PME à haute valeur ajoutée, produisant de petites séries ou réalisant même des travaux spécifiques à la demande.

Métallurgie, chimie, équipement, textile, la notoriété des entreprises de la Creuse repose essentiellement sur la grande qualité des produits finis et sur la capacité de l'entreprise à répondre précisément au besoin du client, fût-il un peu hors norme.

Cette image qualitative de haut de gamme, corrobore l'image globale que le département peut porter dans les autres domaines. Ces secteurs pourront être accompagnés pour permettre la grande satisfaction des besoins de niche d'un nombre toujours plus grand de demandeurs. Ces besoins pourront également être suscités grâce aux capacités de recherche et d'innovation qui seront développées sur le territoire creusois avec le soutien de l'État et du conseil régional Nouvelle-Aquitaine.

Avec 167 000 ha de forêt, à plus de 95 % privée, la Creuse dispose égale-

ment, au-delà du poumon vert, d'un formidable potentiel de création de valeur ajoutée et d'emplois si elle est gérée durablement et sur l'ensemble de la filière, de la pépinière aux produits finis en bois.

De la même façon, la Creuse dispose de nombreux atouts pour développer une véritable filière dans les Énergies renouvelables multiples. Photovoltaïque et éolien bien sûr, mais surtout méthanisation, hydraulique et biomasse, les bases d'une structuration existent mais le Plan Particulier devra certainement conforter et développer les activités pour en faire une véritable filière.

Enfin, compte tenu du faible coût du foncier et de l'immobilier, le département est également en capacité d'accueillir à moindre coût des services, publics et privés, qui seraient dans une démarche d'optimisation de leur coût sans baisse de la qualité de leur prestation, ou des prestations supposant d'importantes surfaces telles que l'archivage, le stockage ou la logistique.

Le droit du préfet à déroger évoqué en préambule trouvera à s'appliquer dans les domaines d'emploi et d'activité économique.

Soutien à l'innovation

Certains secteurs très innovants par leur technologie ou leurs prestations, ont d'ores et déjà choisi de s'installer ou de se développer en Creuse.

Les Echos titraient ainsi déjà en 2007 « La Creuse en pointe sur la domotique pour aider les personnes âgées ». Le Pôle domotique et Santé, labellisé pôle d'excellence rurale en 2006, concentre sur la Creuse la R&D et l'expérimentation de produits ou de prestations nouvelles permettant de maintenir chez elle durablement une population âgée et ne disposant pas toujours des moyens financiers nécessaires. L'enjeu est fort et structurant. Il devra être accompagné par le Plan Particulier pour la Creuse.

En lien avec le pôle domotique mais avec bien d'autres partenaires, le département a également acquis une réputation certaine en matière de Design, dans des domaines aussi variés que la mode, le mobilier, l'automobile ou le bâtiment compte tenu du développement d'une filière complète du baccalauréat à la licence professionnelle.

D'autres start-ups ont développé des brevets et des savoir-faire très innovants dans les domaines de la biotechnologie liés à la santé, ou liés à l'agriculture. Plusieurs laboratoires de haut niveau de technicité ont ainsi développé leur activité en Creuse ou ont en projet de le faire notamment autour du Cannabis thérapeutique.

Un autre domaine d'innovation important aux fortes perspectives d'évolution se structure pour devenir une véritable filière en Creuse : celui du drone, matériels et usages. Le Cluster Drone Aetos lancé par l'ancienne région Aquitaine, a développé une véritable chaîne de valeur autour du Drone en Nouvelle-Aquitaine. Dans le même temps, l'établissement SAFRAN

de Montluçon a décidé de réaliser ses essais aériens de drone sur la plateforme de Lépaud en Creuse. Enfin, plusieurs start-ups se sont montées en Creuse pour proposer des formations et des usages nouveaux et innovants en matière agricole ou dans le bâtiment. En décembre 2015, le pôle de compétitivité PEGASE avait conclu une étude conduite avec l'Ecole des mines de Paris, sur la nécessité de développer et structurer la filière Drone. Compte tenu de ses caractéristiques géographiques et du vivier existant, le Plan Particulier pour la Creuse aidera cette filière à se structurer.

Dans ce cadre, l'État s'engage notamment à :

- soutenir la structuration d'une filière creusoise « domotique et santé », notamment en accompagnant sa démarche innovante de développement d'outils facilitant le maintien à domicile des personnes vieillissantes,
- accompagner la mise en place d'un fonds d'amorçage dédié aux start-ups de la filière Santé et Numérique,
- dans le cadre de la stratégie nationale « ma santé 2022 », accompagner la création d'une plateforme numérique territoriale « e-santé Creuse »,
- accompagner, à hauteur de 164 000 euros, le développement d'un LAB « Design des nouveaux espaces d'apprentissage inclusif par la simulation 3D »,
- examiner les modalités de mise en œuvre des conclusions définitives du Comité Scientifique Spécialisé Temporaire (CSST) « Evaluation de la pertinence et de la faisabilité de la mise à disposition du cannabis thérapeutique en France » mis en place par l'Agence nationale de la sécurité du médicament et des produits de santé,
- accompagner, à hauteur de 0,50 mil-

lion d'euros, la structuration d'une filière autour du drone grâce à la création d'un « aérodrone », espace réservé au stockage, à la réparation, à la formation et à la pratique d'activités autour du drone à Lépaud,

- aider à la mise en place et à la notoriété d'un salon du « drone, matériels et usages » à Lépaud.

Exploitation durable de la forêt ; transformation et valorisation du bois

La richesse de la filière bois, seconde filière du département après l'agriculture en termes d'emplois et de valeur ajoutée, est caractérisée par sa grande diffusion sur l'ensemble du territoire. Majoritairement occupé par des feuillus, le département pourrait exploiter une bien plus grande partie de cette richesse si la filière était structurée à cet effet.

Mais le morcellement des parcelles privées, une structuration insuffisante de la filière et les difficultés engendrées par le transport vers des scieries éloignées des zones de production ne permettent pas au territoire d'utiliser durablement tout le potentiel qui est le sien. Le Plan, en liaison avec le Commissariat de Massif, accompagnera la filière pour qu'elle soit mieux organisée, complète et valorisée, en mobilisant les outils du plan d'action interministériel forêt-bois annoncé en novembre 2018.

Dans ce cadre, l'État s'engage notamment à :

- soutenir l'organisation et le développement d'une filière bois en accompagnant notamment les propriétaires forestiers dans leur démarche de gestion durable de la forêt,
- accompagner le développement et la structuration des activités de transformation du bois dans le département.

Production d'énergies vertes et accompagnement à la transition énergétique

Avec 26 % d'énergie renouvelable dans la consommation finale du département, la Creuse est d'ores et déjà au-dessus de la moyenne nationale et dans une trajectoire favorable vis-à-vis de l'objectif que fixe la Loi pour la transition énergétique et pour la transition énergétique pour la croissance verte pour 2030 qui est à 32 %. Le département pourrait aller plus loin. Il dispose de tous les atouts pour permettre à un mix énergétique renouvelable de produire plus que la demande globale du département dès lors que celle-ci serait mieux maîtrisée.

Cette « autonomie verte », ou du moins cette suffisance énergétique, suppose la création de plusieurs structures d'envergure moyenne, utilisant des ressources diversifiées tels que le solaire et l'éolien mais aussi, et peut-être surtout, la biomasse, la méthanisation alimentée notamment par les déjections bovines, l'hydraulique, même si celui-ci est réalisé par de petites unités, et surtout la géothermie, notamment avec les sources chaudes d'Evau-les-Bains. Cela suppose également que la consommation soit mieux maîtrisée par un travail important sur l'efficacité énergétique des bâtiments.

Ces projets de « circuits courts » entre la production et la consommation d'énergie, étroitement liés à l'image qualitative et environnementale du département, seront soutenus par le Plan Particulier.

Dans ce cadre, l'État s'engage notamment à :

- soutenir les démarches expérimentales de type smart-grid ruraux permettant la mise en place de « circuits

- courts » entre la production d'énergie verte et la consommation finale,
- aider à la mise en place d'une structure départementale d'accompagnement et d'ingénierie pour le développement des Energies renouvelables et l'efficacité énergétique des bâtiments en Creuse,
 - organiser les échanges et les rencontres nécessaires à la levée des freins rencontrés sur les nombreux projets d'EnR en instance dans le département,
 - rénover la cité administrative de Guéret pour en améliorer notamment l'efficacité énergétique pour un montant de 4,2 millions d'euros, et ainsi de permettre à la Creuse de contribuer à la volonté du Gouvernement d'accélérer la transition énergétique.

Accueil de nouveaux services publics, civils et militaires, et privés

Certains services peuvent être rendus à moindres frais et à efficacité au moins équivalente dans les départements les plus ruraux du territoire français tels que la Creuse. C'est ainsi que, dans le cadre de la convention d'objectif et de gestion 2009-2012 liant la Caisse Nationale des Allocations Familiales et l'Etat, l'accueil téléphonique, qui était un enjeu majeur de gestion et de qualité de service en direction du public bénéficiaire de prestations, a été installé sur une plateforme à Guéret à la satisfaction de tous. La CAF de Paris a ensuite essaimé et le centre d'appel de la CAF de Seine-et-Marne est en cours d'installation à Guéret en fin d'année 2018.

De même, le camp militaire de la Courtine constitue un espace primordial pour l'instruction et l'entraînement des unités de l'armée de terre et leur préparation à un engagement en opérations extérieures. Depuis près de 120 ans, ce camp participe au renom

de la Creuse en France et au-delà de nos frontières par l'accueil des unités qui y sont instruites et entraînées. Il est également le passage obligé de formation et de cohésion de chaque nouvelle promotion de l'école Polytechnique. Il est, enfin, un véritable poumon économique et écologique pour le département.

Économique car avec 140 permanents qui travaillent sur la garnison, c'est le principal employeur du sud du département, public et privé confondu. A cela s'ajoute la fréquentation de quelques 400 hommes par jour en moyenne sur l'année. Le camp de La Courtine représente 8 millions d'euros de crédits publics dépensés chaque année, dont 3,5 millions d'euros en salaires et 1,7 millions d'euros d'investissement dans l'économie de l'ancienne région Limousin, dont 1 million d'euros pour les entreprises locales de la Creuse.

Écologique car le camp de La Courtine abrite de nombreuses espèces protégées de faune et de flore, 13 captages qui alimentent près de 125 000 personnes et 5 000 hectares de l'unique forêt domaniale du département, exploitée par l'office national des forêts.

Dans le cadre du Plan particulier pour la Creuse, l'activité des services publics, civils et militaires, et privés pourrait être développée dans le cadre de délocalisation de missions rendues de façon plus onéreuse en zone urbaine.

Dans ce cadre, l'État s'engage notamment à :

- mettre en place une équipe projet composée d'élus, d'entrepreneurs et de fonctionnaires dont la mission sera d'aller au-devant de services, publics ou privés, ou de sièges sociaux qui pourraient être séduits par une installation en Creuse,

- augmenter l'activité opérationnelle du camp de La Courtine,
- dans le cadre de la lutte contre le décrochage, étudier la création d'un établissement public d'insertion dans l'emploi (EPIDE) ou d'une École de la deuxième chance en Creuse,
- préfigurer une structure d'accueil du service national universel en Creuse, tels que présenté lors du conseil des ministres du 27 juin,
- Engager un dialogue avec les opérateurs de la sécurité sociale sur leur plan de modernisation pour déployer des services en Creuse à l'instar des centres d'appels délocalisés à Guéret d'une partie des CAF franciliennes.

AXE 3

Accentuer les conditions du bien vivre en Creuse

Si une campagne de marketing territorial, et le soutien aux images fortes du territoire est de nature à attirer l'attention sur la Creuse du public cible du Plan Particulier, la décision effective d'installation en Creuse ne sera pourtant prise qu'après avoir analysé précisément les pertes éventuelles de services par rapport à la ville d'origine. Il est donc important qu'un certain socle de prestations puisse être garanti pour permettre, tant aux entreprises qu'aux particuliers de franchir le pas.

Numérique et téléphonie (accès et usages)

Aucun développement économique, aucun service, public comme privé, aucun commerce, aucun loisir même ne peuvent se concevoir désormais sans l'outil Internet. Même le sport de nature s'appuie dorénavant sur la géolocalisation apportée par un signal numérique.

Le Plan apportera donc son soutien, financier et technique, pour permettre à la fibre d'être déployée le plus largement possible dans les délais les plus brefs. Il soutiendra les communes pour permettre le déploiement plus rapide des pylônes de téléphonie mobile 4G dans les portions de territoire les moins bien pourvues en signal. Il soutiendra enfin les initiatives prises par les collectivités pour développer

les usages, préalable indispensable à la bonne administration de demain. Enfin, il veillera à prévenir toute fracture numérique.

Le numérique est la condition de l'émancipation des territoires ruraux, et apporte la garantie d'une équité territoriale. Il réduit les distances et compense les lacunes potentielles liées à la mobilité. C'est l'un des enjeux fort du Plan Particulier pour la Creuse.

Dans ce cadre, l'État s'engage notamment à :

- accorder une subvention complémentaire de 10 millions d'euros à DORSAL pour le déploiement de la fibre en Creuse permettant la connexion de 15 à 20 000 lignes supplémentaires avant 2022,
- permettre une desserte de qualité en téléphonie mobile de 16 nouveaux sites géographiques avant la fin de l'année 2020 ainsi que sur les axes de transport principaux que constitue la RN 145 et la D942 entre Guéret et Aubusson. Accélérer le passage en 4G de 60 pylônes supplémentaires. A cet effet, pour accompagner les maires et l'équipe projet, un technicien réseau sera financé sur 3 ans à hauteur de 123 000 euros,
- faire de la Creuse un territoire pilote pour un Numérique inclusif, en dé-

veloppant des moyens innovant pour faciliter la mise en autonomie numérique pour les personnes qui en sont éloignées.

- accompagner, à hauteur de 100 000 euros, le conseil départemental dans sa volonté d'initier une démarche de « smart village » dans 50 communes du territoire,
- aider le conseil départemental dans sa volonté d'accompagnement des collectivités et des TPE dans leur démarche de transformation numérique, en finançant une étude de préfiguration à hauteur de 50 000 euros puis en proposant la prise en charge la mise en place de MOOC et de formation Web sur 3 ans à hauteur de 30 000 euros.

Santé, permanence des soins

Le département de la Creuse se caractérise par une population plus âgée que la moyenne française et par des revenus les plus faibles, au même niveau que ceux du Pas-de-Calais ou de la Seine-Saint-Denis. La question du vieillissement est donc centrale pour permettre à la société creusoise de faire face et même, éventuellement de transformer cette contrainte en atout de développement. Des solutions innovantes, notamment numériques (télémédecine, domotique, etc.), pourraient permettre de compenser, au moins partiellement les difficultés liées à la sous médicalisation du secteur libéral et au recrutement incertain de prestataires de services à la personne.

Le département pourrait et souhaiterait également développer une offre de département 100 % inclusif pour toutes les formes de handicap et une expertise spécifique pour les personnes handicapées par des troubles autistiques.

Mais le préalable à toute volonté d'installation de populations nouvelles, et même de maintien de populations

résidentes, est la résolution des difficultés liées à la sous-population médicale, qui, s'il n'a pas encore atteint des seuils d'alerte, est susceptible de les dépasser à relativement court terme. Le Plan Particulier soutiendra toutes les propositions, y compris les plus innovantes, susceptibles de permettre une évolution favorable de la démographie médicale, ou de développer les offres alternatives telles que la télémédecine, où la faculté donnée aux infirmiers de prescrire certains actes.

Afin d'agir pour réduire les inégalités de santé spécifiques à ce territoire, l'État a lancé en novembre 2017 un plan « Santé Plus - Creuse », associant l'ensemble des parties prenantes. Cinq priorités de santé publique (prévention, l'accès aux soins en médecine générale et les soins spécialisés, la lutte contre les addictions, le dépistage des cancers et le parcours de vie des personnes concernées, la prévention et l'accès à la santé des jeunes) sont définies dans le plan et 23 actions ont d'ores et déjà été engagées représentant un effort financier de 4,5 millions d'euros notifiés en 2018.

Dans ce cadre, l'État s'engage notamment à :

- poursuivre la mise en œuvre du plan «santé + Creuse» sur la durée. Les différents dispositifs déjà mis en œuvre ou à venir, notamment sur le champ de la prévention et de l'accès aux soins seront inscrits dans le long terme et gagés sur des financements pérennes, à travers 4,5 millions d'euros provenant de l'Objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM), pour garantir une amélioration structurelle de l'état de santé de la population
- classer le territoire creusois en zone d'intervention prioritaire ou en zone d'action complémentaire, selon les

territoires identifiés par l'ARS. Une aide équivalente à celle octroyée en zone d'intervention prioritaire sera attribuée par l'ARS aux médecins s'installant en zone complémentaire. L'ARS se rapprochera des collectivités locales pour construire une offre de cofinancement de ces aides à l'installation,

- soutenir la mise en place d'une conciergerie et d'une smart box, en lien avec le guichet unique d'aide à l'installation, dans le cadre d'une véritable politique d'accueil de nouveaux professionnels de santé en Creuse,
- déployer dès 2019 la télémédecine dans tous les EPHAD, publics et privés, ainsi que dans les établissements de santé (sites experts) et, concernant les personnes en situation de handicap, garantir d'ici 2020 une solution de télémédecine dans les Maisons d'Accueil Spécialisé (MAS) et Foyers d'Accueil Médicalisé (FAM) qui accueillent les personnes les plus vulnérables,
- mettre en place un plan d'action départemental, concerté entre les différentes autorités et gestionnaires, visant à améliorer l'attractivité des métiers de l'aide à domicile et la qualité de vie au travail des professionnels,
- soutenir la Creuse dans sa démarche de labellisation «département 100% inclusif» en proposant un accompagnement adapté et coordonné tout au long de la vie pour les personnes en situation de handicap, leur famille et leurs aidants.

Éducation – Insertion

Afin de permettre aux enfants des citoyens creusois de disposer des mêmes chances de réussite que ceux des enfants des grandes agglomérations, une attention particulière sera apportée à la qualité de l'offre scolaire. Le taux d'encadrement (Professeurs/Elèves), déjà supérieur à la moyenne nationale, pourrait être maintenu au

minimum à 7 professeurs pour 100 élèves jusqu'à la rentrée 2020 incluse, et les enfants de 2 ans pourraient être pris en compte pour la définition de la carte scolaire dès lors que les maires sauront eux-mêmes rationaliser la carte des écoles.

De la même façon, le Plan particulier pour la Creuse soutiendra les démarches permettant l'épanouissement et la réussite des étudiants pour permettre de faire de Guéret une ville universitaire attrayante pour un panel large de jeunes adultes.

Dans ce cadre, l'État s'engage notamment à :

- mettre en place et prendre en charge un réseau numérique commun pour les élèves du primaire,
- mettre en place un programme de réussite éducative à Aubusson et un autre à Bourgueuf,
- faire intervenir des ressortissants de langue anglaise pour le renforcement des parcours linguistiques en Creuse de la maternelle au lycée dans 5 secteurs du département en mobilisant 150 000 euros sur trois ans,
- faire mieux cohabiter ruralité et jeunesse éducative en mobilisant le CROUS sur un équivalent temps plein (ETP) durant 6 mois de l'année (120 000 euros sur trois ans),
- accompagner les jeunes Creusois dans leur préparation du concours de gardien de la paix et organiser des sessions déconcentrées des jurys de recrutement des ADS.

Culture

S'il est incontestable qu'une part de plus en plus importante de la population aspire à la sécurité, à la quiétude et à un cadre de vie qualitatif, nombreuses sont également les personnes

en quête de « nourritures » intellectuelles. C'est particulièrement le cas du public cible du Plan qui peut être amené à hésiter à quitter son agglomération s'il n'identifie pas une certaine richesse culturelle dans les territoires d'accueil potentiel.

En Creuse, la Culture s'est « fabriquée » dans un engagement politique commun pour faire valoir l'émancipation et l'excellence dans tous les domaines artistiques au service de tous les habitants. Elle a été pensée en lien avec toutes les populations dans leurs pratiques artistiques, comme dans leurs découvertes culturelles et ceci dans le respect des droits culturels des personnes. Les acteurs culturels creusois affirment leur volonté d'inscrire leurs projets dans un écosystème solidaire, et dans une dynamique de co-construction pour faire vivre le territoire ici, mais aussi pour les placer dans une interconnexion régionale, nationale et internationale.

À l'instar de la Cité de la tapisserie d'Aubusson ou du musée de Guéret, il est donc important que les richesses patrimoniales, le dynamisme associatif dans les secteurs de la musique, des arts de la scène, puissent être mis en valeur par le Plan Particulier de façon répartie sur le territoire creusois.

Dans ce cadre, l'État s'engage notamment à :

- accompagner les acteurs du territoire en vue d'une labellisation d'une scène des musiques actuelles conventionnée pour des actions itinérantes dans toute la Creuse,
- accompagner la création d'une micro-folie en lien avec l'Établissement public de la Villette, en soutenant financièrement les investissements de la commune liés à ce projet à hauteur de 50 %,
- soutenir financièrement le projet

« visage de notre jeunesse en Europe/ création d'un pôle européen de création itinérante en milieu rural »,

- étudier la faisabilité et la possibilité d'accompagner le projet territorial d'une résidence permanente d'un Orchestre national d'Harmonie en partenariat avec la confédération musicale de France.

Habitat et logement

Bien vivre en Creuse suppose de disposer d'un logement à un prix accessible, aux normes actuelles en matière d'efficacité énergétique, à proximité de services, et dans lequel il soit possible de se projeter à court mais aussi à moyen et long termes, notamment en faveur d'un public en perte d'autonomie.

Outre le processus de redynamisation du centre-ville de Guéret, dont l'attractivité du département tout entier dépend, le Plan soutiendra également la rénovation des principaux centres-bourgs, leur attractivité, la mise aux normes en termes d'efficacité énergétique des bâtiments, et le développement de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Le Plan particulier s'attachera néanmoins à ce que cette dynamique de rénovation et de redynamisation du centre-ville et des centre-bourg s'effectue de façon cohérente et coordonnée. Il soutiendra donc en priorité les communes et les intercommunalités qui se seront engagées dans une démarche de Plan local d'urbanisme intercommunal.

Dans ce cadre, l'État s'engage notamment à :

- labelliser la commune de Guéret en tant que ville bénéficiaire du programme action « Cœur de ville » dès

2018 et permettre l'accompagnement du projet par la Banque des Territoires à hauteur de 40 jours/homme d'ingénierie.

Transport et mobilité

La question de la mobilité est d'une importance particulière dans les territoires ruraux. Mobilité vers l'extérieur du département et en particulier vers les grands centres d'activités où se trouvent les emplois et les services (Paris, Bordeaux, mais aussi Poitiers, Montluçon et bien entendu Limoges). Mobilité en interne également pour se rendre à son travail, au collège, au lycée, au supermarché, à la banque ou à l'hôpital.

Les portes d'entrées dans le territoire que constituent les grandes infrastructures telles que la RN 145, la RD 941, la gare de La Souterraine ou l'aéroport de Lépaud sont très structurantes en termes d'aménagement du territoire. Le Plan particulier soutiendra à cet effet l'amélioration et la modernisation de ces axes et de ces pôles modaux pour permettre un lien fort avec les grandes métropoles.

Mais le Plan Particulier ne peut se limiter à ces enjeux très structurants mais parfois de trop long terme. Il est également très important que le territoire s'organise et propose à court et moyen termes des solutions innovantes, tel que le véhicule autonome, pour répondre aux besoins des personnes de passage (touristes, commerciaux, entrepreneurs, etc.) comme aux résidents. Le Plan Particulier soutiendra les initiatives locales coordonnées pour faire face aux besoins de mobilité du plus grand nombre.

Dans ce cadre, l'État s'engage notamment à :

- soutenir financièrement l'expérimentation d'une navette autonome en milieu rural ouverte à La Souterraine à hauteur de 250 000 euros,
- soutenir un chantier d'insertion pour assurer un service de transport de passager à la demande, et soutenir l'acquisition de nouveaux véhicules à hauteur de 100 000 euros
- favoriser la mise en place d'un service de livraison mutualisé privilégiant les circuits courts, à hauteur de 100 000 euros par une structure d'insertion par l'activité économique,
- accompagner, à hauteur de 380 000 euros, la mise en place d'une plateforme de mobilité en milieu rural, dispositif intégrateur et révélateur de mobilité apaisée (« IRMA »)
- organiser, avec l'ensemble des partenaires de la mobilité, des États-généraux de la mobilité et du désenclavement du sud du département afin de mettre en exergue les solutions nouvelles que la loi d'orientation sur les mobilités va faciliter et qui pourraient être soutenues dans le cadre des dispositifs d'expérimentation associés,
- conforter, sécuriser la RN 145 en Creuse à hauteur de 20 millions d'euros sur 4 ans (2019-2022).

AXE 4

De grands enjeux transversaux et des solutions envisagées

Si la philosophie du Plan Particulier pour la Creuse est de soutenir et de résoudre les problèmes rencontrés par les acteurs locaux et les forces vives du département, il est également nécessaire de les accompagner par des mesures structurantes, facilitant, voire rendant possible les initiatives. Lors de la réunion à l'Élysée du 17 octobre 2017, le président de la République a demandé aux élus et au préfet de ne pas hésiter à « sortir du cadre » et à proposer des solutions expérimentales qui pourraient être amenées à se généraliser dans d'autres départements comparables si leur efficacité était avérée.

La présente partie proposera des actions transversales et structurantes qui pourraient être conduites par l'Etat, à l'échelon local ou national, ou que l'Etat pourrait initier pour permettre la résolution des problèmes structurels rencontrés par le département.

Porter une image forte et positive du territoire

Une des difficultés soulignées par tous les acteurs lors du diagnostic est liée à l'image pas toujours positive et une notoriété insuffisante de la Creuse auprès des tours opérateurs.

Pour faire face à ce déficit d'image, une importante campagne de communication nationale a été lancée par Creuse Tourisme en 2017. En partenariat avec France télévision et le groupe l'Express, la campagne a pris la forme de spots TV publicitaires, de publicité sur les réseaux sociaux et de publi-reportages dans la presse écrite.

Au total pas moins de 16 millions de prospects devaient être touchés.

Dans le cadre du Plan Particulier pour la Creuse, cette campagne pourrait être relayée et amplifiée par une grande campagne de marketing territorial prise en charge à titre principal par l'Etat, et dont le message relayerait l'image d'une Creuse où il fait bon vivre mais aussi d'une Creuse dynamique et innovante.

Cette campagne pourrait avantageusement s'appuyer sur l'importante diaspora creusoise, dont certains bénéficient d'une grande notoriété, et être lancée à l'occasion d'un événement organisé en Creuse autour des amis du département.

Afin d'initier cette démarche qui, pour être efficace, devra être d'ampleur, un concours photo a été lancé par la préfecture. Hubert Védrine, creusois d'ori-

gine, a accepté d'en être le parrain. De même, dans le cadre du Plan particulier, afin d'accroître la notoriété du département, la préfecture développera une offre de site de tournage de films ou de séries et incitera à la création d'un fonds départemental de soutien au cinéma.

de l'allègement de charges prévu par le Gouvernement.

De même, la structuration de certains secteurs et certains services suppose un accompagnement lors des phases d'amorçage.

Dans ce cadre, l'État s'engage notamment à :

- financer, en liaison avec Atout France et Business France une campagne de marketing territorial, à hauteur de 150 000 euros,
- organiser un concours photo sur le thème de la Creuse dynamique et innovante, parrainée par une personnalité de renom,
- faciliter les offres de tournage de film ou de série dans ses locaux.

Dans ce cadre, l'État s'engage notamment à :

- maintenir en zone de revitalisation rurale l'ensemble du département jusqu'en 2020,
- engager une réflexion interministérielle sur l'avenir des régimes zonés post-2020 (AFR, ZRR, ZFU, BUD, BER...) prenant en compte la situation spécifique des zones d'emploi des départements à la fois en déprise en termes de population et d'emploi,
- mettre en place une exonération facultative de CFE pour les cabinets secondaires en ZRR ou en zone sous-dense,
- modifier le zonage AFR sur trois secteurs (communes autour de La Souterraine, communes autour de Guéret et communes autour de Lépaud) afin de permettre à des projets identifiés de voir le jour.

Attirer les entreprises par des incitations fiscales et sociales

Afin de diversifier les revenus départementaux et permettre à de nouvelles entreprises de s'installer en Creuse, l'image du département est bien entendu importante mais les conditions pour faciliter l'installation le sont tout autant.

Par ailleurs, si le coût de l'immobilier est faible, la rentabilité des entreprises est rendue difficile par un certain enclavement, des difficultés de transport, et l'éloignement des grands services.

L'équipe projet qui sera mise en place pour aller au-devant d'entreprises et de services susceptibles d'accepter de localiser tout ou partie de leur production ou de leurs fonctions support en Creuse, aura d'autant plus d'efficacité que l'invitation sera accompagnée

Former pour répondre aux besoins d'aujourd'hui et de demain

Le Plan particulier s'est fixé pour objectif d'attirer et de maintenir les jeunes couples actifs en Creuse. A cette fin, il est très important et structurant pour le territoire que l'offre de formation permette de répondre au besoin du territoire en termes d'emplois, mais aussi en termes de spécialisations dans des domaines très particuliers correspondants à des besoins avérés du territoire. Ces formations, de niveau différent, devront être mises en place en liaison avec les services

compétents et en particulier la Région, l'Université, le Rectorat, la Chambre de commerce et d'industrie et parfois un partenaire privé.

Dans ce cadre, l'État s'engage notamment à :

- accompagner l'Université, en liaison avec la Région Nouvelle-Aquitaine dans la mise en place de mesures facilitant l'accès à un Master 2 d'Infirmier de pratiques avancées à partir de l'institut de formation aux soins infirmiers de Guéret, notamment par la mise en place d'une salle de e-learning permettant le suivi à distance de ce cursus par les personnels infirmiers creusois,
- accompagner la mise en place d'ici 2020 des équipements pour permettre à la fois l'enseignement sur Guéret d'une partie des modules médicaux constituant la licence, et le suivi à distance de l'intégralité du 1er cycle de formation aux professions médicales qui sera mis en place en lieu et place du PACES,
- accompagner la création d'un DEUST « Activités physiques et sportives (APS) et d'une licence pro « animation, gestion et organisation des activités physiques et sportives dès lors qu'au moins 20 candidats auraient manifesté leur intention expresse de suivre ces formations,
- accompagner la création sur le campus de Guéret d'une licence professionnelle « Sciences sociales et domotique ».

Mieux structurer le territoire

Le principal et plus grand des maux dont souffre le territoire, et qui l'empêche de s'engager dans l'avenir et la construction de projets est, sans nul doute, son manque important de structuration, de polarisation et de coordination.

Une seule ville de plus de 10 000 habitants, 7 EPCI dont 5 à moins de 15 000 habitants, plus de 75 % des communes ont moins de 500 habitants.

Chaque partie du territoire et au sein de celle-ci chaque infra-territoire, souvent même chaque commune ou chaque bourg, raisonne sans toujours s'intégrer à une dynamique collective et la plupart du temps sans vision de la globalité du territoire départemental.

Il apparaît ainsi que moins de 15 % des communes disposent d'un document d'urbanisme et que le seul document à vocation organisationnelle du territoire est un SCOT, qui couvre le territoire de la communauté d'agglomération du Grand Guéret et qui doit être actualisé pour prendre en considération les données les plus récentes.

Aucun plan de déplacement ou de mobilité, aucun schéma d'aménagement éolien ou photovoltaïque, aucun plan de gestion des déchets ne permet une projection du territoire à 30 ans.

La communauté d'agglomération et la ville de Guéret ont bien engagé, chacune, un travail prospectif, mais sans s'intégrer pleinement dans une vision stratégique départementale.

Le conseil régional a lancé, de son côté, une réflexion visant à mettre en œuvre un schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire, mais un tel schéma à l'échelle qui est la sienne n'a pas d'autre vocation que de définir les grandes orientations régionales en matière d'aménagement du territoire.

Une des actions fortes engagée par le Plan Particulier pour la Creuse sera donc d'aider celui-ci à s'organiser, se structurer, se polariser.

Dans ce cadre, l'État s'engage notamment à :

- soutenir et accompagner la démarche des maires volontaires pour créer des communes nouvelles.
- soutenir les acteurs du département qui ont exprimé leur volonté de mettre en place un schéma de cohérence territoriale,
- mobiliser 10 millions d'euros de crédit d'État en 3 ans pour l'expérimentation d'un nouveau modèle de revitalisation des centres-bourgs intégrant une vision globale d'urbanisme et d'aménagement, intégrant le logement, la santé, l'urbanisme, le transport et l'équipement urbain.

Proposer des solutions d'ingénierie et de financement de projet

Si la dynamique insufflée par le lancement du Plan Particulier pour la Creuse a démontré que le territoire disposait bien de l'énergie et de l'imagination correspondant à l'ambition du Plan, la mise en œuvre des projets doit néanmoins faire face à des enjeux forts : l'ingénierie et les moyens financiers.

Pourtant il n'est pas possible de lier l'essor nouveau du département à la création massive d'emplois publics pour prendre en charge cette ingénierie. Il n'est pas non plus concevable que le Plan Particulier pour la Creuse repose sur une enveloppe importante de crédits nationaux supplémentaires. L'expérimentation serait alors dénuée de sens, car elle ne permettrait en aucun cas la généralisation du procédé à l'ensemble des départements ruraux dans la difficulté.

Il convient donc, comme l'a proposé le Président de la République de «sortir du cadre» et d'imaginer des solutions nouvelles.

Dans ce cadre, l'État s'engage notamment à :

- accompagner la création d'une structure multi-compétences à l'échelle départementale, constituée de personnes à haut niveau de technicité pour conduire tous les travaux de prospective et de planification. Elle élaborerait, en assistance à maîtrise d'ouvrage, pour le compte des collectivités et des EPCI compétents, l'ensemble des documents d'urbanisme : PADD, SCOT, PLUI, etc.,
- concentrer et accentuer les interventions financières de l'État sur les projets établis dans le cadre du Plan particulier pour la Creuse,
- faciliter l'accès à des aides par la mise en œuvre du droit à déroger introduit par le décret n° 2017-1845 du 29 décembre 2017 relatif à l'expérimentation territoriale d'un droit de dérogation reconnu au préfet. La finalité de l'expérimentation est de donner des marges de manœuvre aux préfets dans la mise en œuvre des réglementations nationales afin d'accompagner et faciliter la réalisation de projets ou de démarches. Le préfet peut, sous sa responsabilité et dans la limite des crédits dont il dispose, déroger à des normes de nature réglementaire notamment en matière de subventions, de concours financiers et de dispositifs de soutien en faveur des acteurs économiques, des associations et des collectivités territoriales. La dérogation doit être motivée et être justifiée par un motif d'intérêt général et l'existence de circonstances locales.

Accompagner le changement

La remise en question proposée par le Plan particulier pour la Creuse est importante. Travailler de façon transparente à un objectif bien défini, suivre une stratégie coordonnée à plusieurs et mettre tous les moyens existants,

humains et financiers, au service de cette stratégie, est probablement de nature à rendre plus lisible et donc rassurante l'action publique.

Il conviendrait donc que le Plan particulier accompagne ce processus engagé de rénovation de l'action publique.

Cet accompagnement à la transformation des politiques publiques pourra prendre diverses formes et couvrir un public très large composé d'élus, de fonctionnaires, d'entreprises et d'employés du secteur privé.

Dans ce cadre, l'État s'engage notamment à :

- accompagner, à hauteur de 150 000 euros sur trois ans, la mise en place au centre de gestion d'une cellule d'accompagnement au changement à l'attention des fonctionnaires et des élus,
- accompagner la mise en place par le conseil départemental d'un « Lab23 », laboratoire de design des politiques publiques en Creuse.

AXE 5

Évaluer l'efficacité du plan de manière transparente

Afin de suivre la mise en œuvre¹ et vérifier l'efficacité des projets accompagnés par le Plan particulier et, le cas échéant réorienter l'action publique si les résultats ne sont pas ceux attendus, le comité de pilotage procédera à son évaluation.

Il se réunira à échéance régulière et à minima deux fois par an. A l'issue de chaque réunion du comité de pilotage, la préfète de la Creuse adressera au Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) un rapport d'avancement du Plan.

Pour permettre l'évaluation du Plan, le comité de pilotage sera accompagné par l'INSEE qui réalisera une monographie du département en 2017. Cet état des lieux initial s'appuiera sur les 50 indicateurs qui caractérisent la Creuse sur lesquels le comité de pilotage s'est appuyé pour réaliser son diagnostic.

Un « tableau de bord » sera également mis en place par l'INSEE pour suivre semestriellement les évolutions d'un nombre limité de données significatives.

Une analyse qualitative plus complète sera réalisée par un organisme extérieur ou une mission AIDER au premier semestre 2021. Elle sera présentée par le comité de pilotage aux États-Généraux avant la fin de l'année 2021.

Dans ce cadre, l'État s'engage notamment à :

- mettre en place un tableau de bord de suivi de la mise en œuvre du Plan et rendre compte au comité de pilotage au moins deux fois par an,
- mettre en place une cellule d'évaluation autour de données objectives en liaison avec l'INSEE.

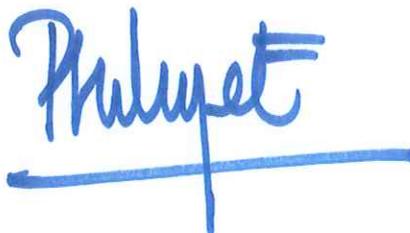
1. Tous les financements évoqués dans le présent document qui n'ont pas été actés par la procédure de validation qui leur sont propres ont un caractère non acquis mais prévisionnel et indicatif. Ces moyens sont précisés sous la réserve des décisions relatives à l'annualité budgétaire et sans préjuger des candidatures et des résultats des appels à projets compétitifs visés.

Fait à Felletin, le 5 avril 2019

EN PRÉSENCE DE

Les signataires du présent document se reconnaissent dans les objectifs, la stratégie et les actions proposés par le Plan, fruit d'un travail collectif des forces vives du territoire, et s'engagent à mettre en œuvre les conditions de sa réussite, chacun dans le cadre de ses compétences respectives.

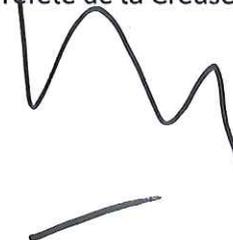
Monsieur Edouard PHILIPPE
Premier ministre



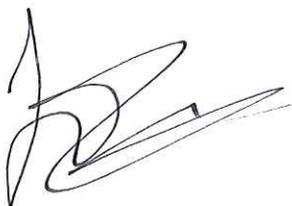
Pour le préfet de région par intérim,
Monsieur Frédéric VEAU
préfet de la Corrèze,
Monsieur Patrick AMOUSSOU-ADEBLE
secrétaire général pour les affaires régionales
Nouvelle-Aquitaine



Madame Magali DEBATTE
Préfète de la Creuse



Monsieur Jean-Baptiste MOREAU
Député de la Creuse



Monsieur Jean-Jacques LOZACH
Sénateur de la Creuse



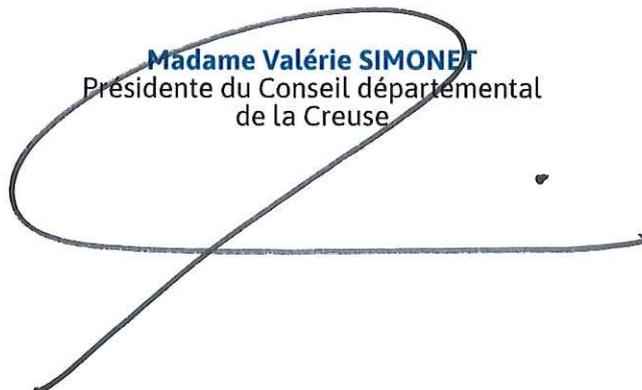
Monsieur Éric JEANSANNETAS
Sénateur de la Creuse



Monsieur Alain ROUSSET
Président du Conseil régional
Nouvelle-Aquitaine



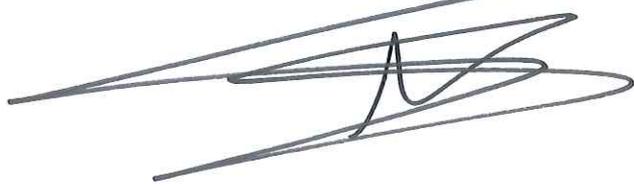
Madame Valérie SIMONET
Présidente du Conseil départemental
de la Creuse



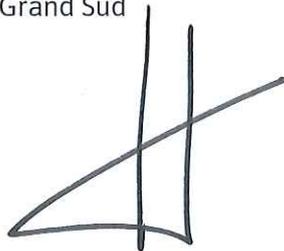
Monsieur Éric CORREIRA
Président de la communauté
d'agglomération de Guéret



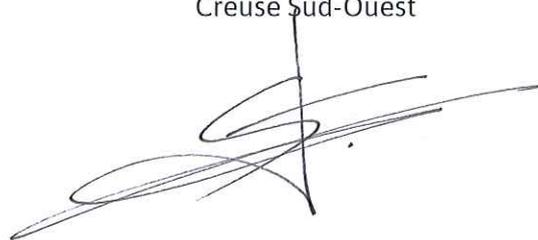
Monsieur Nicolas SIMONNET
Président de la communauté
de communes Creuse Confluence



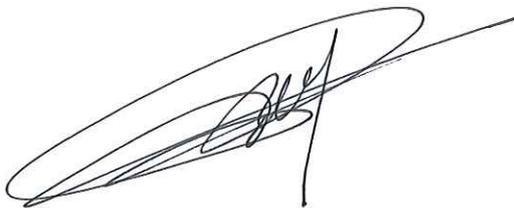
Monsieur Jean-Luc LEGER
Président de la communauté de communes
Creuse Grand Sud



Monsieur Sylvain GAUDY
Président de la communauté de communes
Creuse Sud-Ouest



Monsieur Pierre DÉARMENIEN
Président de la communauté de communes
Marche et Combraille en Aquitaine



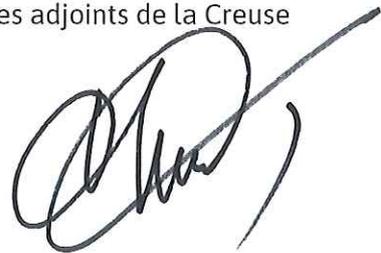
Monsieur Étienne LEJEUNE
Président de la communauté de communes
Monts et Vallées Ouest Creuse



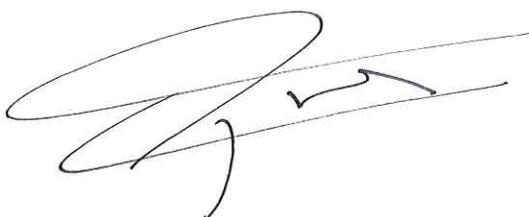
Madame Sylvie MARTIN
Présidente de la communauté de communes
Portes de la Creuse en Marche



Monsieur Michel VERGNIER
Président de l'association des maires
et des adjoints de la Creuse



Monsieur Gilles BEAUCHOUX
Président de la Chambre
de commerce et d'industrie



Monsieur Paul CHAPUT
Président de la Chambre
de métiers et de l'artisanat



Monsieur Pascal LEROUSSEAU
Président de la Chambre
d'agriculture

